

Ce qu'implique le « déconfinement strict »

Le Nord et le Pas-de-Calais sont donc contraints à un déconfinement plus strict. Édouard Philippe a rappelé hier les deux mesures principales qu'implique à partir de lundi un classement rouge.

– Les 441 collèges de l'académie de Lille ne rouvrent pas le 18 mai. Ce sont donc 217 546 élèves qui restent en attente au moins jusqu'au 2 juin.

– Les parcs et jardins publics restent fermés. En revanche, le Nord - Pas-de-Calais va dès lundi pouvoir sortir du confinement sur un certain nombre de points.

VIE SOCIALE ET SPORTIVE

D'abord, il n'y a plus besoin d'attestation pour circuler. On peut retrouver sans attestation ses proches qui vivent à 100 km à vol d'oiseau, notamment les grands-parents, même si ce choix a été laissé à la responsabilité individuelle. Il est en effet recommandé aux personnes âgées vulnérables de réduire les contacts.

Les commerces et les services vont rouvrir à compter de lundi, ainsi que l'ensemble des marchés de plein air, sous réserve de respecter les consignes sanitaires en termes de mesures barrières. Le masque y est recommandé et le Premier ministre avait déjà indiqué que les commerçants pourraient exiger des clients qu'ils en portent.

Les médiathèques, les bibliothèques et les petits musées peuvent rouvrir, même si certaines communes comme Lille ont annoncé leur intention de ne reprendre cette activité qu'au 2 juin.

La pratique sportive d'extérieur est de nouveau possible à plus d'un kilomètre autour de chez soi, en respectant la distanciation physique. Les cimetières rouvrent aussi plus largement.

APRÈS CEUX DE LA RÉGION, UN AUTRE MASQUE POUR CHAQUE VALENCIENNOIS

VALENCIENNES. Les habitants de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole vont bénéficier d'un masque après ceux distribués par la Région. Couseus dans le cadre du projet Résilience ils seront distribués à partir du 18 mai. Chaque commune devra assurer sa propre distribution. Pour les Valenciennois (22 000 boîtes aux lettres), c'est La Poste qui a été choisie. Les facteurs en distribueront deux par boîte. Les masques auront été mis sous pli au préalable par des salariés en insertion de l'AGEVAL.

ÉDUCATION

Les écoliers peuvent reprendre à partir de mardi, sous réserves des décisions locales qui peuvent varier d'une commune à l'autre. La rentrée des collégiens et lycéens est, elle, soumise à une décision qui sera prise fin mai.

TRANSPORTS

Les transports en commun très réduits depuis le 17 mars sont de nouveau accessibles, mais avec de nouvelles règles et parfois de fortes contraintes d'accès comme pour les TER Hauts-de-France. Les transports urbains seront eux aussi accessibles, dans le respect des règles sanitaires, de distance physique notamment (*lire pages 6 et 7*). Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

CE QUI RESTE INTERDIT POUR L'INSTANT

Il reste interdit de se rassembler à plus de dix personnes. Les mariages, par exemple, doivent toujours être reportés. Il est aussi interdit de se déplacer à plus de 100 kilomètres de son domicile, sauf motif impérieux (chauffeurs routiers, deuil...). Les avions et TGV restent d'accès limité, réservés aux motifs professionnels et familiaux impérieux. Les cinémas et théâtres restent clos, tout comme les grands musées, les plages et les lacs (*lire ci-contre*), les salles de sport et les lieux de culte. ■